

Au vol'heures!



Le CD 34 récidive!

Notre institution récidive après vous avoir menti : les compteurs d'heures seront remis à zéro fin décembre

Nous l'avions dénoncé en 2022, la suppression des dépassements d'heures à l'occasion du passage en 2023 était du vol! Les raisons invoquées par notre collectivité étaient le passage aux 1607 heures et des motifs techniques de calcul.

Cette année notre collectivité récidive sans pouvoir invoquer

Les victimes

Les principales victimes sont connues et figurent parmi les agents qui dépassent très largement leur compteur horaire (bien au-delà des 4 heures reportées chaque mois).

Il s'agit des **cadres** et des **professionnel du travail social et médico-social**.

Et sur le principe, tous les agents sont victimes d'une règle injuste qui s'impose à eux sans autre forme de procès.

la mise en œuvre des 1607 h.

Les compteurs ont été remis à zéro, quel que soit le dépassement horaire que vous avez fait.

Les professionnels déjà soumis à des charges de travail disproportionnées, à des collègues absents, à un turn-over dans les équipes, à des dépassements horaires importants apprécieront ce vol d'heures assumé. Toutes les heures dépassées fin décembre seront perdues à jamais.

Un vol doublé d'une injustice!

Si vous étiez en négatif à la fin du mois de décembre, la collectivité reportera ce débit sur le mois de janvier! Vous devrez ces heures.

Deux poids, deux mesures, en défaveur des agents.

**Nous demandons le report et/ou le paiement
de toutes les heures effectuées.**

